PORTRAIT

Loïc Gachon :

LA COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE EN CONCESSION

Écoles, crèches, hôtel de ville, bientôt parkings et bassins : *leur électricité est partagée avec les Vitrollais*

6 MWc
sur 25 sites municipaux d'ici 2028

30 ans
de concession, signée le 10 mars 2025

Vitrolles · Bouches-du-Rhône

Maire de Vitrolles



Photo © Christine Criscuolo

Vitrolles · 36 758 habitants

Vitrolles, 36 758 habitants, au bord de l'étang de Berre. Dix installations solaires y ont été mises en service, sur des groupes scolaires, une crèche, l'hôtel de ville et d'autres bâtiments. Elles alimentent des sites municipaux et des habitants. C'est Notre énergie Vitrolles, une communauté d'énergie confiée pour 30 ans à SerenySun et Watteos. Loïc Gachon, maire depuis 2009, a répondu par écrit à nos questions.

6 MWc
en trois ans, sur des sites de la Ville

8 000 MWh
attendus chaque année

10,47 M€
d'investissement

16 %
de la société de projet détenus par la Ville

LE GROUPE SCOLAIRE MARTINE MORIN

Boucle nord.

L’école fait partie des quatre sites qui produisent pour la première boucle, lancée en mai 2026.

Photo © Matthieu Parent

Le déclic

UN OBJECTIF DE MANDAT

Au début du mandat 2020-2026, Loïc Gachon fixe deux objectifs : développer les énergies renouvelables sur le territoire, et y associer les Vitrollais. Un groupe de travail d'élus et de techniciens de la Ville s'empare du sujet.

Le diagnostic de la ville montrait que le solaire y était sous-utilisé, comme il le rappellera au conseil municipal en février 2025. Les études des sites sont assez avancées, la réglementation permet l'autoconsommation collective et le marché du photovoltaïque s'est stabilisé.

> « C'était l'opportunité de permettre à la commune de solariser de manière massive ses bâtiments et de permettre aux Vitrollais de bénéficier d'une énergie locale renouvelable à prix maîtrisé. »
>
> *Loïc Gachon*

La concession

UN AN POUR CHOISIR

Le 15 février 2024, le conseil municipal autorise le maire à chercher un concessionnaire. Pendant 30 ans, l'entreprise retenue construira les centrales, les exploitera à ses risques et animera la communauté.

Deux offres arrivent. Le 6 février 2025, le conseil approuve à l'unanimité le groupement SerenySun et Watteos, deux entreprises établies dans la métropole Aix-Marseille. Ce soir-là, Loïc Gachon prévient ses collègues : une communauté d'énergie à cette échelle n'existe pas en France. Le contrat est signé le 10 mars.

Le groupement crée une société de projet, Notre énergie Vitrolles, présidée par SerenySun. La Ville en détient 16 % ; le conseil l'avait autorisée à y engager jusqu'à 400 000 euros. La délibération prévoit d'ouvrir ce capital aux Vitrollais et aux entreprises.

Le projet

25 SITES, QUATRE BOUCLES

La première phase prévoit 6 MWc en trois ans : des écoles, des crèches, l'hôtel de ville, des parkings, et des terrains de la Ville comme les bassins de rétention et les délaissés industriels. Production attendue : 8 000 MWh par an, pour 10,47 millions d'euros d'investissement.

La Caisse d'Epargne CEPAC prête 8,7 millions d'euros. La Région Sud apporte plus de 800 000 euros, en partie pour refaire l'étanchéité des toits avant la pose des panneaux.

L'électricité circule dans quatre boucles d'autoconsommation collective de 2 km. La boucle nord a démarré en mai 2026 : les groupes scolaires Martine Morin et Prairial, la crèche Auguste Renoir et l'hôtel de ville y produisent pour 14 sites municipaux et des particuliers. Les boucles centre et sud-est suivent depuis juillet.

À la mi-novembre, dix centrales sont en service. Cinq sont en chantier, des ombrières de parking et une grande toiture ; dix autres sont en développement, sur des parkings et des bassins de rétention.

LE RUBAN COUPÉ À L'ÉCOLE BADINTER



Photo © Ville de Vitrolles

2 octobre 2026. Loïc Gachon inaugure la communauté au groupe scolaire Robert Badinter. Sept centrales sont alors en service, six autres en chantier.

Pour la Ville

30 % DES FACTURES, SUR 30 ANS

Sept des 25 sites fourniront 70 % de la production : trois ombrières de parking et quatre centrales au sol, sur des bassins et un délaissé industriel. Leur électricité ira aux entreprises et aux particuliers. Les bâtiments, qui font le reste, consomment d'abord ce que produit leur toit et partagent le surplus. Au total, 84 % de l'énergie est partagée avec les acteurs du territoire, à un prix stable dans le temps.

> « Ce mécanisme permet à la Ville de maîtriser sur 30 ans les coûts de 30% de ses factures d'électricité. »
>
> *Loïc Gachon*

La Ville paie un loyer pour les centrales posées sur ses toits. Elle touche aussi une redevance pour l'occupation des sites et des toits solarisés.

La communauté ne couvrira pas tous les besoins, prévenait le maire devant le conseil en février 2025 : les panneaux ne produisent pas la nuit, quand la ville consomme encore beaucoup.

LE LANCEMENT, DEVANT LES HABITANTS



Photo © Ville de Vitrolles

18 juin 2025. La réunion publique de lancement de Notre énergie Vitrolles. Plusieurs autres réunions publiques ont eu lieu la même année.

Pour les habitants

SOUS LE TARIF RÉGLEMENTÉ

> «Les particuliers peuvent acheter de l'électricité locale et renouvelable dès la première année de fonctionnement de la communauté à un prix 7,2% moins cher que le tarif réglementé de vente de l'électricité.»
>
> *Loïc Gachon*

L'adhésion coûte 36 euros, une fois. Chacun garde son fournisseur pour le reste de sa consommation ; la part locale est facturée à part.

Les entreprises peuvent aussi acheter cette électricité. Habitants et entreprises qui veulent poser leurs propres panneaux sont accompagnés par le concessionnaire, y compris en cas de panne.

Fin octobre 2026, la communauté comptait 80 participants : 40 bâtiments et équipements municipaux, une quarantaine de foyers et une entreprise, Iveco Provence.

Le plus difficile

UNE CONCESSION À INVENTER

Il fallait signer pour 30 ans un contrat sans modèle : aucune concession de ce type n'existait en France.

Sa forme définitive s'est fixée pendant les négociations entre la Ville et les candidats, ouvertes en octobre 2024 et conclues par l'analyse des offres finales en janvier 2025.

Avant cela, il y a eu plusieurs années d'études. Les services de la Ville ont dû s'approprier un terrain technique et juridique neuf, et plusieurs élus s'y sont formés pour prendre les bonnes décisions.

Le modèle fonctionne aujourd'hui. D'autres collectivités peuvent s'en inspirer.

«Il faut commencer avec les ressources du territoire. Il faut s'entourer des bons partenaires et faire confiance au collectif.»

Loïc Gachon · maire de Vitrolles



Photo © Christine Criscuolo

Le message aux maires voisins

NE PAS ATTENDRE

Engager une commune dans cette voie suppose de dépasser des difficultés, reconnaît Loïc Gachon : repérer les occasions, mobiliser des partenaires, construire des projets solides, convaincre.

À un élu qui hésite encore, il conseille de ne pas attendre que toutes les conditions soient parfaites.

L'expérience lui montre, écrit-il, que la transition devient plus concrète quand elle s'appuie sur une volonté politique claire et une dynamique collective.

Il y voit une autre manière de penser l'énergie : plus proche, plus collective, et dont la valeur reste autant que possible sur le territoire. Les communes, selon lui, montrent qu'il est possible d'agir à leur échelle.

Vitrolles

FUN FACTS

- Le 6 février 2025, le même conseil municipal a aussi lancé la procédure de concession d'un réseau de chaleur et de froid à 95 % renouvelable. La géothermie profonde, en cours de prospection, pourrait l'alimenter.
- En trois ans, la Ville a passé 1 630 points lumineux en LED.
- Cinq écoles et un centre de loisirs de Vitrolles ont remporté le CUBE d'Or Collectivité, un concours d'économies d'énergie dans les bâtiments.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Sources : réponses écrites de Loïc Gachon, 6 novembre 2026 ; Ville de Vitrolles (délibérations du 15 février 2024 et du 6 février 2025, précisions de novembre 2026) ; BOAMP ; SerenySun (dont chiffres de novembre 2026) ; Made in Marseille ; Le Journal des Entreprises ; De Gaulle Fleurance ; INSEE. Texte et citations soumis à sa validation.